

les premières aides de la ville pour permettre à quelques ménages d'accéder à la propriété.

39 premiers chèques logements au menu

« Le dispositif commence à porter ses fruits. » Optimiste, l'adjointe au logement Danielle Servant va présenter ce matin au conseil municipal les premiers dossiers du « chèque logement ». 39 au total. Très modeste, le chiffre témoigne des lenteurs du démarrage d'un dispositif unique en France dont l'objectif est de permettre à des ménages « primo accédant » d'acheter leur logement à « coût maîtrisé » avec une aide financière de la Ville et de la Caisse des dépôts qui prend en charge le parking du logement pour 15 ans. Charge ensuite au propriétaire de l'acheter ou pas au bout de 6 ans.

Les critères ne concernent pas énormément de Marseillais. Peu d'habitants sont en effet éligibles au dispositif, notamment ceux, et ils sont nombreux* qui souhaitent accéder à du logement social. 2000 foyers au total devraient être concernés. C'est en tout cas l'objectif fixé par la municipalité qui précise que ce dispositif est lancé à titre expérimental. « Sur les 9000 personnes qui sont venues se renseigner à la Maison du Logement, 3000 étaient intéressées par cette procédure. Nous avons délivré, en plus des 39 dossiers, 75 certificats d'éligibilité. » C'est à dire que ces ménages pourront faire leur démarche auprès des banques partenaires avec ce sésame mais sans pour autant faire aboutir leur dossier.

L'aide de la ville se situe entre



Le dispositif d'aide à l'accession à la propriété sera expérimenté pendant deux ans. La Ville mise sur 2000 foyers.

dossier.

L'aide de la ville se situe entre 3000 et 5000 euros par foyer. Les banques partenaires sont la Caisse d'Épargne (concernée par les 39 premiers dossiers), la Banque populaire, le Crédit agricole et, depuis vendredi, le Crédit foncier. Quant aux logements disponibles à « coût maîtrisé », « 1000 sont actuellement disponibles ou programmés » précise la Ville. Dans l'ancien le prix du m² est fixé à 2119 euros et à 2543 euros dans le neuf. Sur les 39 dossiers, 34 concernent l'accession dans du logement neuf. Pour être éligible, le ménage doit avoir un revenu lui permettant d'accéder au prêt locatif social, habiter la Communauté urbaine depuis au moins un an, ne pas être propriétaire depuis deux ans et s'engager à garder le logement pendant 5 ans.

FRANÇOISE VERNA

▲ L'adjointe parle de 6000 à 7000 demandes par an, arguant du fait que les gens déposent deux voire trois dossiers par famille. La gauche avance le chiffre de 20 000 demandes non satisfaites.